

Communiqué de Presse

## **STOP aux fausses informations sur les sprays aux huiles essentielles !**

### **L'association Cosmed envisage des poursuites judiciaires contre la revue « 60 millions de consommateurs »**

**Cosmed est l'association représentative des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique en France. Elle condamne fermement les pratiques trompeuses de la revue « 60 millions de consommateurs » et a mandaté son avocat.**

Dans son hors-série n° 188 avril/mai 2017, la revue « 60 millions de consommateurs » prend violemment parti contre les sprays assainissants d'intérieur, notamment ceux aux huiles essentielles naturelles mis sur le marché par des membres de l'association. Elle qualifie de « double supercherie » l'usage de ces produits destinés à l'hygiène de l'habitat et jette un discrédit sur leur sécurité d'emploi.

A l'appui de sa « démonstration », la revue produit de nombreuses informations erronées comme cela avait déjà été le cas en 2013 au sujet des produits solaires\*. Elle se contredit notoirement sur plusieurs sujets\*\*. Certaines de ces informations sont de tels contresens scientifiques\*\*\* qu'il n'est pas possible à ce stade de déterminer si elles relèvent de l'intention délibérée ou de l'absence de vérification des informations publiées.

Cosmed envisage de saisir la justice pour que soient enfin portées à la connaissance du public ces méthodes récurrentes d'élaboration d'un discours scientifique trompeur. La très grande liberté dont bénéficie, à juste titre, les média, ne signifie pas une liberté de désinformer, volontairement ou non, pour servir une vision dogmatique et partisane d'un grand sujet de société, comme doit l'être la sécurité des produits de consommation.

Cosmed a confié à Maître David KOUBBI, Avocat au barreau de Paris, le soin d'étudier l'action judiciaire la plus à même de rétablir auprès des consommateurs une information véridique, transparente et objective sur la sécurité et l'efficacité des huiles essentielles dans les sprays assainissants et de donner toute suite adaptée à la publication de l'article litigieux.

Jean-Marc GIROUX  
Docteur en Pharmacie, Expert Toxicologue-Pharmacologue  
Président de Cosmed  
[giroux.jm@gmail.com](mailto:giroux.jm@gmail.com)  
Tél : 06 17 08 54 75

\* [Communiqué de Presse Cosmed produits solaires 2013 – « Qui trompe qui ? »](#)

\*\* *exemple : la revue accuse les sprays de contenir trop de limonène naturel, une substance potentiellement irritante seulement en cas de surdosage. Pourtant, dans le même hors série, elle recommande quelques pages plus loin d'utiliser de l'huile essentielle de citron pour purifier l'air... laquelle contient jusqu'à 80% de limonène.*

\*\*\**la rédaction de la revue a réécrit et réinterprété les conclusions d'une étude clinique sur la tolérance des huiles essentielles chez les asthmatiques légers, aboutissant à présenter aux lecteurs exactement l'inverse de la conclusion scientifique authentique.*